

17



Si vous avez un patrimoine net taxable supérieur ou égal à 2,57 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017, remplissez cette déclaration et les annexes.

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration au centre des finances publiques (service des impôts des particuliers) de votre domicile au 1^{er} janvier 2017, **au plus tard le 15 juin 2017**, accompagné du paiement de votre impôt.

Pour tous renseignements, connectez-vous sur **impots.gouv.fr** ou adressez-vous à votre centre des finances publiques.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

VOTRE ÉTAT CIVIL

Écrivez en lettres majuscules

										10 Monsieur <input type="checkbox"/>		Madame <input type="checkbox"/>		20 Monsieur <input type="checkbox"/>		Madame <input type="checkbox"/>							
Nom						11						21											
Nom de naissance ..						12						22											
Prénoms						13						23											
Date de naissance ..						14						24											
Lieu de naissance ..						15		Dépt		Commune					25		Dépt		Commune				

VOTRE ADRESSE

A ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2017																					
Numéro et rue																					
Appartement						6		Résidence							Bât.		Esc.		Étage		Appart.
Commune								Code postal					Commune								
B CHANGEMENT D'ADRESSE EN 2016 : ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2016																					
Numéro et rue																					
Appartement						6		Résidence							Bât.		Esc.		Étage		Appart.
Commune								Code postal					Commune								

IDENTITÉ ET ADRESSE DU DÉCLARANT S'IL N'EST PAS LE REDEVABLE

Qualité et identité						Représentant légal <input type="checkbox"/>		Mandataire <input type="checkbox"/>		Héritier <input type="checkbox"/>		Nom et prénom									
Numéro et rue																					
Appartement								Résidence							Bât.		Esc.		Étage		Appart.
Commune								Code postal					Commune								

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ le _____ 2017										Téléphone _____									
										Adresse internet _____									

En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978 « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale.

VOTRE SITUATION DE FAMILLE

Célibataire..... C Concubin(e)s N
 Marié(e)s M Divorcé(e)/séparé(e) D
 Pacsé(e)s..... O Veuf(ve) V

Changement en 2016

Date du mariage
 Date du Pacs ou de sa rupture.....
 Date de divorce/séparation.....
 Date du décès

IDENTIFICATION DES ENFANTS MINEURS

Identité des enfants mineurs dont vous-même, ou votre conjoint, partenaire lié(e) par un Pacs ou concubin(e), êtes l'administrateur légal.

Nom	Prénom	Date de naissance

PROFESSION ET QUALITÉ

Vous

Votre époux(se), partenaire de Pacs ou concubin(e)

INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS UNE PME

Si vous avez déclaré ligne NE un montant de réduction pour investissements directs dans une PME, vous devez détailler obligatoirement les versements effectués montant par montant dans le cadre ci-dessous. Indiquez également le numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire de chacun des versements.

← COCHEZ LA CASE SI VOUS AVEZ INVESTI VIA UNE SOCIÉTÉ DE MANDAT →

<input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/> <input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/> <input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/> <input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/> <input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/> <input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/> <input type="checkbox"/> N° SIREN <input type="text"/> .. Montant <input type="text"/>
--	--

DÉCLARATION DE VOS BIENS

Pour procéder à la déclaration des biens, remplissez, en fonction des éléments de votre patrimoine, les différentes annexes prévues à cet effet. Si vous disposez d'un patrimoine taxable d'une valeur supérieure ou égale à 2 570 000 € (supérieure à 1 300 000 € si vous êtes non-résident sans revenu de source française) et

si vous possédez, à titre individuel ou dans le cadre d'une société, des biens qualifiés de professionnels (cf. notice), exonérés et exclus du patrimoine taxable, remplissez le cadre ci-dessous en fonction des conditions d'exonération (1° ou 2°) et éventuellement l'annexe 3-1 (colonnes 9 à 12).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA QUALIFICATION DE VOS BIENS PROFESSIONNELS EXONÉRÉS

1 | EXONÉRATION LIÉE À LA SEULE CONDITION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE À TITRE PRINCIPAL

Vous exercez cette activité :

– dans une entreprise individuelle

– dans une société de personnes

– en tant que gérant majoritaire dans une SARL ou gérant dans une société en commandite par actions (art. 62 du CGI) la rémunération des fonctions exercées doit représenter plus de la moitié des revenus professionnels.....

Dénomination, adresse et activité de l'entreprise ou de la société ou des sociétés ayant des activités soit similaires, soit connexes et complémentaires

2 | EXONÉRATION LIÉE À LA FONCTION ET À LA POSSESSION DE DROITS SOCIAUX

(Gérant minoritaire statutaire, Président, Directeur général, Directeur général délégué, Président du conseil de surveillance ou membre du directoire d'une société par actions)

Dénomination, adresse et activité de la société ou des sociétés ayant des activités soit similaires, soit connexes et complémentaires	Fonction exercée la rémunération doit représenter plus de la moitié des revenus professionnels	Pourcentage du capital détenu dans la société par le redevable et les membres de son groupe familial			
		Directement		Par l'intermédiaire d'une société interposée	
		Redevable	Groupe familial	Redevable	Groupe familial

DÉTERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE

Le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs

1 | ACTIF BRUT

IMMEUBLES BÂTIS

Annexe 1 : nombre de feuillets

Résidence principale AB

Autres immeubles AC

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Annexe 2 : nombre de feuillets

Bois, forêts et parts de groupements forestiers  BC × 25 % = BD

Biens ruraux loués à long terme BE

• dont montant dans la limite de 101 897 € × 25 % = BF

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € × 50 % = BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers BH

• dont montant dans la limite de 101 897 € × 25 % = BI


• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € × 50 % = BJ

Autres biens BK

DROITS SOCIAUX – VALEURS MOBILIÈRES – LIQUIDITÉS – AUTRES MEUBLES

Annexes 3-1 et 3-2 : nombre de feuillets

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux  CL × 25 % = CM

Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum  CB × 25 % = CC

Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité CD

Autres valeurs mobilières CE

Liquidités CF

Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO) CG

Montant des exonérations afférentes aux droits et titres ci-dessous :

• Droits sociaux détenus à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés CH

• Droits sociaux détenus par le foyer fiscal dans une société interposée CI

• Droits sociaux constituant plus de 50 % du patrimoine CJ

• Titres ou parts de FIP, FCPI ou FCPR reçus en contrepartie
de la souscription au capital d'une PME CK

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG = DE

Forfait mobilier Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE × 5 % EF

TOTAL DE L'ACTIF BRUT DE + EF = FG

2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Annexe 4 : nombre de feuillets

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS  GH

3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE FG – GH = HI

CALCUL DE VOTRE IMPÔT

Arrondissez chaque ligne à l'euro le plus proche

1 | MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

Montant de l'impôt avant décote

Fraction du patrimoine à taxer

- 1^{re} tranche : n'excédant pas 800 000 €.....
- 2^e tranche : entre 800 000 € et 1 300 000 €.....
- 3^e tranche : entre 1 300 000 € et 2 570 000 €.....
- 4^e tranche : entre 2 570 000 € et 5 000 000 €.....
- 5^e tranche : entre 5 000 000 € et 10 000 000 €.....
- 6^e tranche : supérieure à 10 000 000 €.....

VENTILATION PAR TRANCHE	TAUX	MONTANT DE L'IMPÔT
		EXONÉRÉE
	× 0,50 % =	
	× 0,70 % =	+
	× 1,00 % =	+
	× 1,25 % =	+
	× 1,50 % =	+
		LA

TOTAUX

Décote :

Si votre patrimoine est supérieur ou égal à 1 300 000 € et inférieur à 1 400 000 €, calculez: $17\,500 - (1,25\% \times HI \text{ []}) = LB \text{ []}$

MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS $LA \text{ ou } LA - LB = LM \text{ []}$

2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME ou les ESUS et pour dons ne peut excéder 45 000 €.

Pour investissements dans les PME ou dans les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS)

- Directs *Inscrivez obligatoirement le détail de vos versements uniquement dans les PME page 2 de cette déclaration* ... NE [] × 50 % = MU []
- Par sociétés interposées *holdings* NF [] × 50 % = MW []
- Par le biais de FIP MX [] × 50 % = MY []
- Par le biais de FCPI NA [] × 50 % = NB []

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France NC [] × 75 % = ND []

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen NG [] × 75 % = NH []

MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS $LM - MU - MW - MY - NB - ND - NH = NP \text{ []}$

3 | PLAFONNEMENT

Impôts dus au titre des revenus et produits 2016 PR []

Total des impôts $NP + PR = PS \text{ []}$

Revenus et produits de l'année 2016 *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »* PT [] × 75 % = PU []

Montant du plafonnement *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »* $PS - PU = PV \text{ []}$

MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT $NP - PV = QR \text{ []}$

4 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

Annexe 5 : nombre de feuillets

TOTAL DU MONTANT ACQUITTÉ HORS DE FRANCE RS []

5 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF $NP \text{ ou } (NP - RS) \text{ ou } QR \text{ ou } (QR - RS) = ST \text{ []}$

PAIEMENT DE VOTRE IMPÔT

Imputation du solde du droit à restitution (*bouclier fiscal*) non encore imputé TI []

SOLDE DE L'ISF RESTANT À PAYER $ST \text{ ou } ST - TI = TR \text{ []}$

MODE DE PAIEMENT DE VOTRE SOLDE D'ISF

- Mode de paiement choisi : Chèque bancaire Virement direct Banque de France Autre

- Établissez le chèque bancaire à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC *sans autre indication*

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception et cachet du service

PRISE EN RECETTE

PRISE EN CHARGE

Droits

Droits

Pénalités

Pénalités

N°

N°

Date

Date